

COMMUNE DU BOULOU



AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MEDITERRANEE

PRO-DCE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

MAITRE
D'OUVRAGE :
Commune du
Boulou

Le Boulou le :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérfié	Ind
Mai 2019	CREATION	JE	CFE	a
Juin 2019	MODIFICATION DES ILOTS	JE	CFE	b
Juillet 2019	SUPPRESSION DES ILOTS + PARKING	JE	CFE	c
Aout 2020	MODIFICATIONS SUITE REMARQUES MAIRIE	JE	CFE	d
Sept 2020	CONSULTATION PRO-DCE	JE	CFE	e

1.5



BZ-07718

GAXIEU

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AA 01	<p>Travaux préparatoires et installation de chantier</p> <p>Ces travaux sont payés suivant un forfait global défini en fonction de l'étendue du chantier, de la difficulté de réalisation, de l'importance des sondages et recherches préalables, de la circulation et de toutes sujétions supplémentaires de préparation.</p> <p>Il comprend :</p> <p><u>a) La préparation du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un organigramme du chantier, - la mise en place du panneau de chantier tel que défini dans le C.C.A.P., - la rédaction des méthodes d'exécution, - la validation des conditions géotechniques, - la reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier et des différentes contraintes: <ul style="list-style-type: none"> * le stockage des matériaux, * les points de décharge, * la circulation, * le maintien de la desserte en cours de travaux. <p><u>b) L'implantation</u></p> <p>Le repérage des réseaux existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire - l'implantation des ouvrages principaux à construire - la rédaction d'un calendrier d'exécution des travaux et des résumés de chantier par phases fonctionnelles. <p><u>c) L'amenée, la protection, le repli du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une liste avec la qualification du personnel œuvrant sur le chantier, - l'établissement d'une fiche détaillée des moyens en matériel (matériel de terrassement, blindage, compactage, hygiène, sécurité, contrôle et divers), - les mesures nécessaires pour la signalisation de jour et de nuit et la protection du chantier, - l'installation des baraques de chantier, laboratoire, ateliers, entrepôts et bureaux, - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - le dispositif de sécurité, la gardiennage, l'éclairage, - les mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, - la conservation des piquets de repères, - la remise en état des lieux en fin de travaux, - l'amenée et le repli du matériel. <p><u>d) Constats préalables à la réalisation du chantier</u></p> <p>Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines.</p> <p>Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AA 01 01	- Voirie Le forfait :	forf	
AA 01 02	- Piste cyclable + Trottoir Le forfait :	forf	
BC 95	<p>Dossier de récolement</p> <p>Ce prix rémunère l'établissement et la fourniture de dossiers de récolement établis en x, y, z par le géomètre expert de l'entreprise et d'un Dossier des Ouvrages Exécutés, conformément aux C.C.A.P. et C.C.T.P.</p> <p>Ils devront être établis en utilisant les symboles de l'annexe E du fascicule n° 70 et de la norme NF P02 001. L'entrepreneur remettra le dossier en 5 exemplaires papier et 1 exemplaire sous support physique (CD, clé USB, ...) et format compatibles avec le logiciel d'exploitation du service SIG du MOA.</p> <p>Les plans seront rattachés au système de coordonnées CC43 et NGF.</p> <p>Les dossiers comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan général des réseaux, - les plans de détails, tous schémas et notices utiles, - le tracé des canalisations et branchements, câbles de raccordement enterrés, - les schémas électriques de l'installation, - les diverses caractéristiques des travaux, - tout document permettant d'assurer le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations normales des ouvrages et appareils. <p>Il s'applique au forfait.</p>		
BC 95 01	Au forfait Le forfait :	forf	
AA 08	<p>Marquage - Piquetage des réseaux</p> <p>Ce prix rémunère le marquage-piquetage au sol permettant de signaler les ouvrages ou tronçons d'ouvrages (réseau principal et branchements) et le cas échéant, la localisation des points singuliers, tels que les affleurants, les changements de direction et les organes volumineux ou présentant une sensibilité particulière.</p> <p>Le marquage-piquetage devra être réalisé pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), <ul style="list-style-type: none"> - réseaux principaux publics, - réseaux particuliers, - implantation des ouvrages de branchements particuliers 	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>* position sur le terrain, * profondeur nécessaire</p> <p>- l'implantation des ouvrages principaux à construire, - le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique ;</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'œuvre et d'exécution.</p> <p>Le forfait :</p>		
AA 09	<p>Maintenance Marquage - Piquetage des réseaux</p> <p>Ce prix rémunère la maintenance du marquage-piquetage au sol pendant toute la durée des travaux réalisé conformément au guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux : fascicule 1 - dispositions générales, fascicule 2 - guide technique, fascicule 3 - formulaires et autres documents pratiques et décrit dans le compte rendu de marquage-piquetage et le reportage photographique dans le relevé topographique.</p> <p>Le marquage-piquetage devra être maintenu pour tout élément souterrain situé dans la zone d'intervention ou à moins de 2 mètres en planimétrie de l'emprise de travaux. Il est effectué en tenant compte de l'incertitude de positionnement des ouvrages concernés.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien du marquage-piquetage conformément au code couleur du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Fascicule 3 - Annexe E), <ul style="list-style-type: none"> • réseaux principaux publics, • réseaux particuliers • implantation des ouvrages de branchements particuliers <ul style="list-style-type: none"> * position sur le terrain, * profondeur nécessaire, • l'implantation des ouvrages principaux à construire, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de main d'œuvre et d'exécution.</p> <p>Le forfait :</p>	forf	
AA 11	<p>Constat d'huissier (avant/après travaux)</p> <p>Rémunère suivant un forfait global comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux, - 2 constats d'huissier par phase : 1 avant travaux et 1 après travaux. <p>Le constat par huissier de l'Etat des constructions riveraines. Ce constat est à fournir sous 8 jours après le passage de l'Huissier, au Maître d'Ouvrage en 2 exemplaires et au Maître d'Œuvre en 1 exemplaire.</p> <p>Toutes dépenses relatives à la fourniture d'un dossier en trois exemplaires avec photos et descriptif détaillé pour chaque construction.</p> <p>Le forfait :</p>	forf	
AA 14	<p>Dossier d'exploitation sous chantier</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation du dossier d'exploitation sous</p>	forf	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la signalisation et l'établissement du plan pour accès piétons, - l'établissement du plan de signalisation pour agrément (Un plan pour chaque phase de travaux), - la fourniture et la mise en place pour chaque phase de travaux d'une signalisation de chantier adaptée, - la signalisation d'itinéraire de déviation pour chaque phase de travaux, y compris les panneaux d'informations à mettre en place (cf. Plan de phasage) - les panneaux d'information des commerces ouverts, avec nominations - le maintien de la signalisation de déviation pendant les travaux, - la nomination du personnel d'astreinte pendant les périodes de congés, - l'enlèvement de la signalisation d'une phase de travaux à une autre et en fin de chantier, à la demande du maitre d'ouvrage ou du maitre d'œuvre. <p>Il tient compte de tous les aléas et sujétions de réalisation et de main d'œuvre.</p> <p>Le forfait :</p>		
BC 94	<p>Pilotage circulation par feu tricolore et alternat manuel</p> <p>Ce prix rémunère, à la journée de fonctionnement, la mise en place, l'exploitation et la surveillance d'une circulation alternée sur une seule voie, par feux tricolores de chantier et par pilotage manuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est applicable aussi bien dans le cas où l'alternat fonctionne seulement le jour durant l'activité du chantier, que lorsqu'il est maintenu en permanence, y compris la nuit. - La mise en place des alternats est soumise à l'accord préalable du maître d'œuvre; ce prix ne s'applique pas aux alternats de courte durée (moins d'une journée) mis en place à la seule initiative de l'entrepreneur et nécessités par certaines phases de travaux (déplacements d'engins sur le chantier ou raccordements aux voiries adjacentes). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de fourniture du matériel et de mise en place.</p> <p>Il s'applique à la journée de fonctionnement.</p> <p>La journée :</p>	j	
DE 22	<p>Dépose et repose de panneau de signalisation/directionnel/Arrêt de bus, etc...</p> <p>Ce prix rémunère la dépose et la repose de panneaux de signalisation /directionnel/Arrêt de bus, etc... existants, sur l'emprise complète des travaux.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le démontage soigné des panneaux, - la démolition éventuelle du béton de fondation, - le tri, le nettoyage des éléments réutilisables, - la dépose des éléments scellés, - l'évacuation des objets non réutilisables ainsi que des matériaux démolis, à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux y compris les frais de décharge, - le chargement, le transport et le déchargement à pied d'œuvre du panneau, à 	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>l'endroit désigné par le directeur des travaux, - le stockage en vue de son réemploi, - la réalisation des fouilles au nouvel emplacement, - la fourniture et la mise en œuvre du béton pour les scellements, - le remontage soigné du panneau. - la remise en l'état des lieux.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de panneau à déposer et reposer durant la phase de travaux.</p> <p>L'unité :</p>		
DE 31	<p style="text-align: center;">Dépose de balise J11</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de balise J11 existante sur l'emprise des travaux.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage du revêtement, - les terrassements nécessaires au dégagement du massif béton, - la démolition soignée du massif béton, - le tri, le chargement et l'évacuation des gravats et déblais aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, - le chargement, le transport et le déchargement de la balise déposée à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, - la remise en état des lieux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de balise déposée.</p> <p>L'unité :</p>	u	
DE 32	<p style="text-align: center;">Dépose de coussin berlinois</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de coussin berlinois existant sur l'emprise des travaux.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage du revêtement, - les terrassements nécessaires au dégagement du massif béton, - la démolition soignée du massif béton, - le tri, le chargement et l'évacuation des gravats et déblais aux décharges autorisées, y compris les frais de décharge, - le chargement, le transport et le déchargement du coussin berlinois déposé à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, - la remise en état des lieux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de coussin berlinois déposé.</p> <p>L'unité :</p>	u	
DE 33	<p style="text-align: center;">Dépose et repose de banc existant</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix rémunère la dépose et la repose de banc existant.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le démontage soigné du banc, - la démolition éventuelle du béton de fondation, - le tri, le nettoyage des éléments réutilisables, - la dépose des éléments scellés, - l'évacuation des objets non réutilisables ainsi que des matériaux démolis, à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux y compris les frais de décharge, - le chargement, le transport et le déchargement à pied d'œuvre du banc, à l'endroit désigné par le directeur des travaux, - le stockage en vue de son réemploi, - la réalisation des fouilles au nouvel emplacement, - la fourniture et la mise en œuvre du béton pour les scellements, - le remontage soigné du banc. - la remise en l'état des lieux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de banc à déposer et reposer durant la phase de travaux.</p> <p>L'unité :</p>		
DE 34	<p style="text-align: center;">Dépose et changement de barrière bois</p> <p>Ce prix rémunère la dépose et le changement de barrière en bois identique à celles existantes sur site. La fourniture et pose d'une barrière de protection d'élément en bois pin sylvestre autoclave classe 4 selon la norme EN 335. Conforme à la norme EN 1317 (certificat à fournir) et être garanties 10 ans contre les attaques fongiques ou d'insectes lignivores (garantie à fournir).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le démontage soigné des barrières, - la démolition éventuelle du béton de fondation, - le tri, le nettoyage des éléments réutilisables, - la dépose des éléments scellés, - l'évacuation des objets non réutilisables ainsi que des matériaux démolis, à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux y compris les frais de décharge, - le chargement, le transport et le déchargement à pied d'œuvre du barrières, à l'endroit désigné par le directeur des travaux, - la réalisation des fouilles au nouvel emplacement, - la fourniture et la mise en œuvre du béton pour les scellements, - la pose des nouvelles barrières. - la remise en l'état des lieux. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BC 36	<p style="text-align: center;">Dépose de bordures et caniveaux</p> <p>Ce prix rémunère la dépose de bordures et de caniveaux existants, quelle que soit leur nature.</p>	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sciage des bordures et des fondations à chaque extrémité de la zone à déposer, - la dépose de la bordure et la démolition éventuelle du caniveau et de la semelle de fondation, - le tri et la mise en dépôt des bordures en vue de leur réemploi par enlèvement et transport aux décharges publiques, autres chantiers ou entrepôts de la commune, - les frais inhérents à la mise en décharge. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire déposé mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>		
BC 65	<p style="text-align: center;">Démolition et réfection de maçonnerie</p> <p>Ce prix rémunère la démolition et la réfection de maçonnerie de pierres, de briques ou d'agglomérés de ciment jusqu'à 2.00 m de hauteur, de maçonnerie hourdée au mortier de ciment.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démolition et la réfection de la maçonnerie hors du sol, à la masse et au ciseau ou au compresseur, par petite partie ou en grande masse, - la démolition et la réfection de la fondation au compresseur ou à la pelle mécanique, - la protection éventuelle des propriétés riveraines et des réseaux apparents ou cachés, - la récupération éventuelle des matériaux nobles, le chargement le transport et le déchargement aux décharges autorisées, des matériaux inutilisables, les frais de décharge, le rangement et le stockage des matériaux à réutiliser, - la réfection de l'ouvrage, y compris la fourniture des matériaux, la confection des rejointoiements, le crépis ou les enduits et toutes sujétions d'exécution. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux imputables à l'accès à la difficulté de manœuvre, à la nature du sol et de l'état de la maçonnerie, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mesuré sans plus-value de foisonnement.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AB 04	<p style="text-align: center;">Découpage revêtement scie circulaire</p> <p>Ce prix rémunère les travaux de découpe mécanique d'un tapis pour la reprise de chaussées partiellement dégradées ou le raccordement de chaussée neuve sur chaussée existante.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à cette prestation, - la découpe proprement dite du tapis périmétriquement à la superficie dégradée, - le chargement, le transport et l'évacuation des matériaux à la décharge, y 	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>compris les frais de décharge, - la reprise éventuelle des lèvres de la découpe dans le cas où ces dernières ne présenteraient pas un bord franc, - la main d'œuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérentes à l'exécution de ce travail.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire découpé suivant les prescriptions ci-dessus.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>		
AA 17	<p>Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton</p> <p>Ce prix rémunère la démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton existants.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extraction de matériaux constitutifs de l'ouvrage en terrain de toutes natures, y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper ou du marteau piqueur (mais pas l'utilisation de l'explosif), - la récupération éventuelle des matériaux nobles, le chargement, le transport et le déchargement aux décharges autorisées des matériaux inutilisables, - le rangement et le stockage des matériaux à réutiliser, - la protection éventuelle des propriétés riveraines et des réseaux apparents ou cachés. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux imputables à l'accès à la difficulté de manœuvre, à la nature du sol et de l'état des murs, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube exécuté mesuré contradictoirement.</p>		
AA 17 03	<p>- Béton banché ou armé</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AA 33	<p>Décroulage de plate-forme</p> <p>Ce prix rémunère le décroulage de la plate-forme sur une chaussée, un trottoir, un parking ou tout autre espace revêtu de matériau du type béton bitumineux, béton de ciment ou similaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décroulage mécanique du sol en place sur l'épaisseur de la couche de roulement, - le chargement, le transport, le déchargement et le réglage aux décharges autorisées des matériaux impropres à la remise en forme, y compris les frais de décharge, - le nivellement, le réglage et le compactage de la surface décroûtée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré contradictoirement.</p>		
AA 33 01	<p>- Chaussées et parkings</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Le mètre carré :		
AA 33 02	- Trottoirs Le mètre carré :	m2	
AB 81	<p>Mise à niveau d'ouvrages existants</p> <p>Ce prix rémunère pour l'adaptation au projet, la mise à la cote d'ouvrages béton maçonnés ou préfabriqués existants (regard de visite, chambre F-T, boîte siphon, etc...) .</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la récupération du système de fermeture, l'enlèvement soigné pour réutilisation puis, après la mise à la cote des parois, la remise en place avec scellement à la cote du projet, - la démolition au marteau piqueur ou à la main des parois pour l'abaissement à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement, - à l'inverse du paragraphe précédent, le coffrage des parois et le coulage de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la surélévation à la cote finie moins l'épaisseur du couronnement. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des précautions à prendre pour récupérer le système de fermeture, quelle que soit la hauteur de l'ouvrage existant et son emplacement, des travaux éventuels résultant d'un bris de celui-ci, des sujétions de nettoyage dans les regards et autour d'eux, des dimensions différentes que peuvent avoir ces regards et toutes les sujétions de terrassements éventuels, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité mise en œuvre.</p>		
AB 81 01	- A l'unité de couronnement L'unité :	u	
AB 81 03	- A l'unité de chambre Télécom L'unité :	u	
AA 31	<p>Réglage des talus en déblais ou en remblais</p> <p>Ce prix rémunère le réglage des talus.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des formes de pentes prévues au projet, - la purge de tous les éléments instables, - le réglage soigné, sans aspérité ou blocs instables, à l'engin mécanique ou à la main, - l'enlèvement des terres en surplus, - soit leur chargement, leur transport, leur déchargement et leur réglage aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - soit leur apport dans les zones de remblais situées dans l'emprise du chantier, - soit leur stockage sur les parcelles de la zone à aménager. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de la nature et de la hauteur du talus à régler.</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il s'applique au mètre carré réellement réglé.</p> <p>Le mètre carré :</p>		
AG 19	<p style="text-align: center;">Exécution de seuil en béton</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de seuil en béton de ciment coulé sur place, de 0.30 m de largeur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et le déchargement à pied d'œuvre des agrégats et du ciment, - la fourniture et la mise en œuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, sur une épaisseur de 0.15 m, - le coffrage et le décoffrage, - le saupoudrage au ciment de la forme en béton et le lissage à la truelle. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire exécuté contradictoirement.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AG 20	<p style="text-align: center;">Raccordement des bas de façades</p> <p>Ce prix rémunère la réfection des bas de façades dégagés du fait de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné de l'enduit, - le découpage des éventuels bourrelets béton apparus lors de l'abaissement du niveau des chaussées, des trottoirs, ou des passages piétons, - le décroutage entre le trottoir et la partie découpée, - l'exécution d'un enduit au mortier de ciment à deux couches taloché fin, - la réfection du parement de façade en matériau de même nature que l'existant. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, d'exécution et main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré réalisé quelle que soit la nature du revêtement et sa teinte.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AA 37	<p style="text-align: center;">Purge et remblaiement de chaussée</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements en déblais et la mise en remblai sur des surfaces déstructurées en terrains de toutes natures.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extraction des matériaux constituant la couche de base et de fondation de la chaussée polluée sur une épaisseur de 0,50 m, - le chargement et l'évacuation des matériaux ainsi que leur déchargement aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le directeur des travaux, y compris les frais de décharge, 	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<ul style="list-style-type: none"> - le réglage du fond de fouille et son compactage, - la pose d'un géotextile en fond de fouille, - le remblai en GNT 0/80 sur une épaisseur de 30 cm, - le remblai en GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 20cm, <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions inhérents à ce genre de travail.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mesuré au profil en place, avant et après l'exécution de la purge.</p> <p>Le mètre carré :</p>		
AA 21	<p style="text-align: center;">Déblais en terrains de toutes natures</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements en déblais en terrains de toutes natures.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation du terrassements, - les piquetages complémentaires et spéciaux éventuels, - l'extraction des terres ou terrains de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper, - le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs, - le réglage de la plateforme et des talus, - la purge de tous les éléments instables, - la protection de la plate-forme et des talus contre les eaux de toute nature, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - l'aménagement des dépôts définitifs, - les essais de laboratoire. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux imputables à la nature du terrain, à la présence de réseaux et aux intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mesuré au profil en place avant et après les terrassements.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AA 23	<p style="text-align: center;">Transport des déblais hors du chantier</p> <p>Ce prix rémunère exclusivement le transport des déblais hors du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, - le transport aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - le déchargement, - le régalaage. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la nature du matériau à transporter, des intempéries.</p> <p>Il s'applique au mètre cube.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AB 01	<p style="text-align: center;">Réglage compactage fond de forme</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix rémunère le réglage et le compactage des fonds de forme lorsque ces derniers ne nécessitent pas la mise en œuvre de remblais d'apport et se trouvent donc à la cote du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire à ce travail, - le réglage de la forme, - le compactage général au rouleau à pneus de 20 T au moins ou avec tout autre matériel de compactage approprié (et agréé par le Maître d'Œuvre) par longueur de 60 m minimum et de 15 passages au moins, jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle de l'Optimum Proctor Modifié. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de l'obligation de réaliser cette opération, qui ne sera rémunérée qu'une fois, avant et après la pose des canalisations.</p> <p>Il s'applique au mètre carré exécuté.</p> <p>Le mètre carré :</p>		
AB 03	<p>Géotextile protection anti-contaminante</p> <p>Ce prix rémunère la mise en place d'un géotextile sur plate-forme préalablement préparée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et le déchargement à pied d'œuvre, - la mise en place du géotextile suivant la méthode d'assemblage par couture avec un ourlet ou par chevauchement en respectant les prescriptions du fabricant, - les coupes et les raccords, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en place.</p>		
AB 03 01	<p>- Densité 200 gr/m²</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 15	<p>Grave 0/60 forme ou fondation</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de tout venant de pré-criblage de granulométrie 0/60 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de forme suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, 	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>		
AB 17	<p>G.N.T. 0/31.5 fondation ou base</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de graves non traitées granularité 0/31.5 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de graves avec un équivalent sable > 40, - le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AB 14	<p>Grave 0/80 forme ou fondation</p> <p>Ce prix rémunère la mise en oeuvre de tout venant de pré-criblage de granularité 0/80 pour la construction, soit d'une couche de fondation, soit d'une couche de forme suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et 	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'oeuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en oeuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>		
AB 16	<p>G.N.T. 0/20 base</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de graves non traitées 0/20 pour la construction d'une couche de base suivant les prescriptions du projet.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de graves avec un équivalent sable > 50, - le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - l'arrosage éventuel y compris la fourniture de l'eau, - la scarification éventuelle, - le compactage jusqu'à l'obtention d'une compacité équivalente à 95 % de celle correspondant à l'O.P.M, - le réglage au profil définitif, - la protection contre les eaux de toutes natures y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, - les essais de laboratoire et les contrôles mentionnés dans le fascicule n°25 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée (article 19 du fascicule 25 du C.C.T.G.) de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en œuvre mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
AB 41	<p>Couche d'imprégnation sablée</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche d'imprégnation sablée sur la plate-forme, préalablement à la mise en œuvre de la couche supérieure.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m2 répartis régulièrement, le répandage du liant à raison de 1 kg/m2), - la fourniture du granulat 4/6, lavé et séché, - le répandage à raison de 6 à 7 l/m2, - la main d'œuvre, - le balayage après enduits. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il s'applique au mètre carré mis en œuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>		
AB 42	<p style="text-align: center;">Couche d'accrochage</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche d'accrochage sur la plateforme, préalablement à la mise en œuvre d'un revêtement.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage et le nettoyage soigné des surfaces à revêtir et l'évacuation des produits recueillis en dépôts définitifs, - la fourniture et transport du liant : (émulsion de bitume pur cationique à 65%, pénétrabilité 80/100 ou 180/220, dosage en bitume résiduel minimum 250 g/m² répartis régulièrement, le répardage du liant à raison de 1 kg/m²), - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux résultant de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en œuvre conformément au projet et mesuré contradictoirement.</p> <p>Le mètre carré :</p>	m²	
AB 27	<p style="text-align: center;">Grave bitume 4 - 0/14</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de grave bitume 4 - 0/14.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de granulat 0/14, - la fourniture d'émulsion de bitume cationique à rupture lente ou surstabilisée dosée entre 3 % et 5 %, exceptionnellement 6 %, - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la mise en œuvre mécanique par finisseur ou par niveleuse, en une seule passe, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, - la réalisation d'un traitement de surface à raison de 1200 g/m² d'émulsion spéciale, - la réalisation d'un léger sablage avec la fourniture du matériau, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans les fascicules n°25 et n°27 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en œuvre, mesurée contradictoirement.</p>		
AB 27 01	<p>- Epaisseur de 0,10 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
AB 43	Béton bitumineux semi grenu 3 - 0/10 - (BBsg 0/10)		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de béton bitumineux semi grenu 3 - 0/10, pour l'exécution de couche de roulement et conforme à la norme NF P 98 - 130.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la couche d'accrochage (non comprise et réglée au prix correspondant), - la fourniture des matériaux : concassé 0/10, liant (bitume 60/70), filler et pigments, - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, par camions bâchés calorifugés, - le pesage contradictoire des camions sur bascule agréée par le Maître d'Œuvre, - la mise en œuvre au finisseur en une seule couche de manière à obtenir après compactage les épaisseurs prescrites, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans le fascicule n°27 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages en dépassement de 3 à 4 cm à raccorder.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en œuvre, mesurée contradictoirement.</p>		
AB 43 03	<p>- Epaisseur de 0,06 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
AB 71	<p style="text-align: center;">Trottoirs béton de ciment</p> <p>Ce prix rémunère la confection d'aires de trottoirs en béton de ciment sur couche de base préalablement réglée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - la fourniture sur le chantier et la mise en œuvre du béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la fourniture et la mise en place d'un treillis soudé, - la fourniture et la mise en place d'un film en matériau imperméable de type polyane ou similaire à interposer entre la couche de base et le béton, - la mise en place de plastifiant, - l'exécution régulière tous les 4 m perpendiculairement d'un joint de retrait flexion, - la fourniture et la mise en œuvre d'un produit de cure en surface, - le réglage de la surface à la règle vibrante, le talochage ou le lissage de cette dernière, - la façon des joints, - le balayage de l'ensemble. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en œuvre, mesuré contradictoirement pour les épaisseurs suivantes :</p>		
AB 71 01	<p>- Epaisseur 0.10 m</p>	m2	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Le mètre carré :		
AB 29	<p>Aire stabilisée</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de sable suivant les prescriptions du projet pour la réalisation d'aire stabilisée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du sable, - le transport sur le chantier et le répandage mécanique à la niveleuse, - la pulvérisation du sol, au rouleau pieds de mouton, - l'épandage de liant hydraulique, chaux ou ciment, - le malaxage mécanique, - le compactage léger, - le répandage d'eau en fine pulvérisation pour obtenir la teneur optimale, - le malaxage final, - le réglage au profil définitif, - la finition au compacteur à pneus, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier des contrôles de régularité de la surface dressée, de la présence d'ouvrages.</p> <p>Il s'applique au mètre carré mis en œuvre mesuré contradictoirement.</p>		
AB 29 01	<p>- Epaisseur 0,10 m</p> <p>Le mètre carré :</p>	m2	
AB 52	<p>Béton bitumineux 0/6 mise en œuvre manuelle - (BB 0/6)</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre manuellement de béton bitumineux 0/6 pour l'exécution de la couche de surface de trottoirs ou de passages piétons.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le balayage mécanique des trottoirs à revêtir avec nettoyage et enlèvement des terres ayant déboulées des terrains alentours, - la fourniture et la mise en œuvre d'émulsion de bitume pour la réalisation de la couche d'accrochage sur la couche de base existante (non comprise et réglée au prix correspondant), - la fourniture des matériaux : concassé 0/06, liant (bitume 60/70), filler et pigments, - la fabrication en centrale agréée, - le chargement, le transport de l'aire de fabrication au lieu d'emploi, - le pesage contradictoire des camions sur bascule agréée par le Maître d'Œuvre, - la mise en œuvre manuelle jusqu'à l'obtention de l'épaisseur souhaitée, - le compactage en vue d'obtenir une densité de 2.4, - les essais de laboratoire et de contrôles mentionnés dans le fascicule n°27 du C.C.T.G, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de la présence d'ouvrages en dépassement et à raccorder.</p> <p>Il s'applique à la tonne mise en œuvre, mesurée contradictoirement.</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AB 52 01	<p>- Béton bitumineux noir d'épaisseur = 0,05 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
AB 52 02	<p>- Béton bitumineux coloré d'épaisseur = 0,05 m</p> <p>La tonne :</p>	t	
PN 05	<p>Carré d'arbre y compris arbre méditerranéen type Chênes lièges ou verts + bordurette + gravier blanc</p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des travaux préalable aux plantations des arbres d'alignement et d'ornements (fournitures et plantations).</p> <p>Il comprend :</p> <p>LA REALISATION DE LA FOSSE DE PLANTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les travaux nécessaires à la réalisation d'une fosse de plantation de 2,00 m x 2,00 m x 1,40 m de hauteur, - l'évacuation des terres à la décharge autorisée y compris les frais de décharge, - le décompactage du fond de la fosse sur une profondeur de 15 cm, - la mise en place en fond de fosse d'une couche drainante de gravier ou pierres concassées (granulométrie 20/30 mm ép. 20 cm), <p>DRAINAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La couche du fond de la fosse sera reliée à la surface par un drain PVC souple de diamètre 100 mm avec bouchon de fermeture, dépassant de 10cm au-dessus du sol une fois la fosse refermée, pour l'arrosage manuel de la fosse. <p>LA PROTECTION CONTRE LES RACINES ET LES RESEAUX</p> <p>La fourniture et la mise en place de protection anti-racinaire sur les 4 faces de la fosse, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquetage des parois de la fosse, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un dispositif de protection contre les racines de type ROOT-CONTROL ou similaire, - la mise en œuvre par bande continue sur les 4 parois intérieures de la fosse, la fixation soignée des bandes entre elles par le kit de jonction approprié, - la fourniture et la mise en place de coque de protection de réseaux dans fosse d'arbre. <p>LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DU MELANGE TERRE PIERRE</p> <p>La fourniture et la mise en place de mélange terre pierre pour fosse d'arbre, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du mélange terre/pierre, composé de volume de terre pour 3 volumes de pierre environ (malaxage en dehors de la fosse), - la fourniture et la mise en place autour de la motte et le remplissage de la fosse d'arbre, un volume minimum de 1m3 de substrat mélange de terre végétale et de composte (à raison de 3 volumes de terre pour 1 volume de compost), - la mise en place du mélange sur sol ressuyé, dont la teneur en eau ne dépassera pas 20%, par couche de 35cm environ puis compacté par au moins 6 passes de plaque vibrante (PQ4) ou de rouleau (PV3 ou PV4), - les frais d'analyse physico-chimique de la terre végétale par un laboratoire agréé. <p>LES PLANTATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la plantation des essences de type Chênes lièges et chênes 	ens	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>verts (à faire valider par le MOA), le premier arrosage, y compris les tuteurs de protection en bois.</p> <p>La mise en place de bordurette type P1 pour entourage ainsi que des graviers blanc en surface.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique à l'ensemble.</p> <p>L'ensemble :</p>		
AF 65	<p>Barrière en bois h=1,10m</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une barrière de protection d'élément en bois pin sylvestre autoclave classe 4 selon la norme EN 335. Conforme à la norme EN 1317 (certificat à fournir) et être garanties 10 ans contre les attaques fongiques ou d'insectes lignivores (garantie à fournir).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre des barrières, - l'implantation, - les terrassements pour scellement, - la pose sur fondation et blocage latéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - l'assemblage et le scellement de la barrière et raccord avec le revêtement de surface, - l'évacuation des déblais aux décharges publiques ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - le nettoyage des éléments souillés, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AC 11	<p>Bordures et caniveaux en béton</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bordures et de caniveaux en béton de ciment.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement sur le lieu d'emploi des bordures, des caniveaux, et du béton de ciment, - l'implantation, et le nivellement, - les terrassements en rigole, - l'évacuation des déblais à la décharge publique ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, y compris les frais de décharge, - la pose sur fondation et le blocage bilatéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - la façon des joints au mortier de ciment (épaisseur : 10 mm au maximum), - la reconstitution de la forme de part et d'autre, - le nettoyage des éléments souillés par le mortier des joints, 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- la main d'œuvre.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bordures et des caniveaux, par la réalisation des courbes (les portions d'éléments droits sont strictement interdites), par l'enfoncement progressif de certains éléments pour raccordement sur éléments de nature différente, par l'évacuation des matériaux excédentaires, par la réalisation d'angles, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire pour les bordures et les caniveaux en béton de ciment de types suivants :</p>		
AC 11 02	<p>- Bordures type T2 ou T2 basse</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AC 11 08	<p>- Caniveaux simple pente type CS1</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AC 11 19	<p>- Bordurettes type P1</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AC 11 15	<p>- Caniveaux double pente type CC1</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AC 11 70	<p>- Bordures Quai de Bus</p> <p>type T2 (hauteur visible comprise entre 18 et 21 cm) y compris raccords aux bordures "classiques"</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AF 21	<p style="text-align: center;">Potelets métalliques</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de potelets métalliques fixes à scellement, en acier inoxydable.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre des bornes, - l'implantation, - les terrassements pour scellement, - la pose sur fondation et blocage latéral en béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, - le scellement de la borne et raccord avec le revêtement de surface, - l'évacuation des déblais aux décharges autorisées y compris les frais de décharge, - le nettoyage des éléments souillés, - la main d'œuvre. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux imposés par l'emplacement des bornes, et par l'évacuation des matériaux excédentaires.</p> <p>Il s'applique pour les types suivants :</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
AF 21 01	<p>- Potelets fer avec anneau en acier inoxydable type "Hospitalet inox "ou similaire avec tête blanche, pied RAL Noir 200 sablé Ø 95 mm x Hauteur hors sol 1,10 m (hauteur totale 1,40 m)</p> <p>L'unité :</p>	u	
AF 42	<p>Signalisation horizontale en résine</p> <p>Ce prix rémunère la confection de signalisation horizontale antidérapante.</p> <p>Ces travaux seront exécutés conformément à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre I – septième partie.</p> <p>A partir du 01/01/2008, conformément à l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la certification de conformité des produits de marquage de chaussées, seuls les produits NF2 pourront être appliqués sur la voie publique. Le référentiel NF2 est la transposition de normes européennes (EN 1436 et EN 1824) en normes françaises complété par les anciennes normes complémentaires non abrogées. Les produits de marquage devront être conformes au référentiel NF environnement (NF 331) ou techniquement équivalent.</p> <p>Les produits seront conformes obligatoirement au référentiel NF2. Les produits seront conformes au référentiel NF environnement ou techniquement équivalent. Les deux normes sont complémentaires et garantissent les caractéristiques techniques et environnementales des produits voulu par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Les travaux linéaires seront effectués en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peintures routières certifiées NF2 respectant l'environnement ; non rétro réfléchissantes ; classe de roulement 1 000 000 passages de roues. - Enduit à froid certifiés NF2 respectant l'environnement ; non rétro réfléchissants ; classe de roulement 1 000 000 passages de roues. <p>Les produits de saupoudrages et les produits antidérapants seront homologués conformément à l'arrêté relatif au marquage CE du 7 Octobre 2004. Les produits de saupoudrage doivent être obligatoirement marqués CE.</p> <p>L'entrepreneur devra fournir les fiches attestant des performances des produits selon le référentiel NF2 et NF 331 ou équivalent.</p> <p>Travaux compris dans l'entreprise Sont compris dans l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture des spécifications des produits appliqués conforme aux normes NF2 et NF environnement ou équivalent. • La fourniture des produits de couleur jaune de catégorie NF2 et NF environnement ou équivalent. • La fourniture des microbilles de verre pour rétro réflexion. • Le dépoussiérage des parties de chaussée qui doivent recevoir le marquage. • L'effacement. • Le pré marquage. • L'application des produits. • La protection des dispositifs rétro réfléchissants encastrés dans la chaussée au droit des bandes. • La fourniture et le déplacement de la signalisation temporaire nécessaire à la protection directe des chantiers. <p>Les produits de signalisation horizontale doivent répondre aux critères écologiques et de performances définis la norme dans le cadre des ecolabel français :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Absence de substances dangereuses. 2- Absence d'étiquetage de danger. 3- Réduction des pertes matières. 4- Traitement des déchets de fabrication. 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>5- Teneur en pigmentations blancs TIO2 (inférieure à 200 g/m2 de feuil sec pour une peinture ; inférieure à 400 g/m2 de feuil sec pour un enduit ou une bande préfabriquée).</p> <p>6- Teneur en Composés Organiques Volatils inférieur à 80 g/kg de produit fini.</p> <p>7- Teneur en hydrocarbures aromatiques inférieure à 0,5% du poids dans la formulation.</p> <p>L'adjudicataire du marché doit fournir au maître d'ouvrage les fiches techniques des produits de marquage attestant du respect de la norme NF2 et du respect des critères environnementaux. Ces documents attesteront des performances des produits de marquage routier.</p> <p>L'entrepreneur utilisera des produits aqueux ou sans solvant nocif. En même temps que la définition des travaux, l'entrepreneur soumettra la nature des produits aux maître d'œuvre pour agrément. Toutes modifications de produits seront soumises aux maîtres d'œuvre pour validation. L'utilisation de peinture à base de toluène est interdite.</p> <p>Peinture sans solvant nocif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peinture urbaine • 1 000 000 passages de roues • Forte blancheur • Durabilité élevée • Préservation de l'applicateur • Préservation de l'environnement • Antidérapant <p>Enduit à froid 2 composants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peinture urbaine • 1 000 000 passages de roues • Forte blancheur • Durabilité élevée • Préservation de l'applicateur • Préservation de l'environnement • Antidérapant renforcé <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - le balayage mécanique des zones à marquer, - l'implantation, - la fourniture de la peinture et de la résine, - le pré-marquage au sol, la réalisation de l'enduit, - le marquage au sol : soit à la main (pistolet), soit par engin mécanique (airless, air comprimé), des différents symboles, - la mise en place de marquage à la résine pour la réalisation des passages piétons, des aires de livraisons, des arrêts de BUS conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions/cahiers des charges de la mairie ou du gestionnaire concernant les arrêts de BUS. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions d'exécution et de main d'œuvre.</p> <p>Il s'applique dans les conditions suivantes :</p>		
AF 42 01	<p>- Bande épaisseur = 0.18 m continue</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
AF 42 02	<p>- Bande épaisseur = 0.18 m continue (jaune)</p>	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	Le mètre linéaire :		
AF 42 03	- Bande épaisseur = 0.18 m discontinue Le mètre linéaire :	ml	
AF 42 04	- Cédez le passage/Stop Le mètre carré :	m2	
AF 42 05	- Passage piétons Le mètre carré :	m2	
AF 42 06	- Marquage spéciaux (Zébras, damiers, piste cyclable, giratoire...) Le mètre carré :	m2	
AF 42 07	- Symbole piste cyclable + piétons L'unité :	u	
AF 42 08	- Symbole dent de requin L'unité :	u	
AF 42 13	- Dalles podotactiles Ce prix rémunère la fourniture et la pose de dalles podotactiles en résine méthacrylate souple et non jaunissante de couleur blanche. Il comprend : - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - le nettoyage et le dépeussierage du support, exempt de laitance et de ressuage, - l'application d'une couche régulière et homogène de colle adéquate (souple bi-composante à base d'élastomères polyuréthane), - le positionnement de la dalle en évitant toute occlusion d'air. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions. Il s'applique au mètre carré de dalles mises en place. Le mètre carré :	m2	
AF 42 14	- Bande de guidage résine pépite Ce prix rémunère la fourniture et la pose de bande de guidage en résine méthacrylate souple et non jaunissante de couleur blanche. Il comprend : - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - le nettoyage et le dépeussierage du support, exempt de laitance et de ressuage, - l'application d'une couche régulière et homogène de colle adéquate (souple bi-composante à base d'élastomères polyuréthane),	ml	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>- le positionnement de la bande en évitant toute occlusion d'air.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire posé.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>		
AF 45	<p style="text-align: center;">Signalisation verticale normalisée</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose de panneaux indicateurs normalisés, classe 3 DG, pour signalisation verticale sur mât droit ou en forme de potence (RAL NOIR 200 SABLE), hauteur sous panneaux de 2,30 m par rapport au sol fini, avec mât alu à facettes cannelées avec contraste visuel thermolaqué blanc de 10 cm hauteur comprise entre 1,20 et 1,40 m (sur zone cheminement piétons).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargement, le transport et l'approvisionnement à pied d'œuvre, - l'implantation du panneau, - l'exécution de la fouille par engin mécanique ou à la main en terrain de toutes natures, - la mise sur berge des déblais, - l'approche et la mise en place du mât, du panneau, le calage, la fourniture et la mise en œuvre de béton de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur pour la réalisation du massif de fondation, - le chargement et le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées, le déchargement et le régilage, y compris les frais de décharge, - le raccord avec le revêtement de surface. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de leurs réparations éventuelles en cas de dégât, sous la surveillance et les directives des administrations ou services concernés.</p> <p>Il s'applique à l'unité de panneau mise en place.</p> <p>L'unité :</p>	u	
BC 01	<p style="text-align: center;">Fouille pelle mécanique ou main</p> <p>Ce prix rémunère les terrassements de fouilles pour canalisations, ainsi que le remblaiement de la fouille après la pose des canalisations.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation de la fouille, - le découpage soigné du revêtement existant dans l'emprise des chaussées revêtues de part et d'autre de la tranchée, - l'exécution de la fouille par engin mécanique en terrain de toutes natures y compris ceux nécessitant éventuellement l'emploi du ripper (mais pas l'utilisation de l'explosif), la mise sur berge des déblais ou en cas d'impossibilité en dépôt en vue de reprise pour remblaiement, - le débroussaillage, l'arrachage d'arbres, le dessouchage et la mise en dépôt, - l'assainissement, l'étalement, le boisage des fouilles, - l'épuisement et le détournement des eaux souterraines et superficielles avec la fourniture du matériel, de la main d'œuvre, quelle que soit la profondeur de la tranchée, et l'énergie nécessaire, et est toutefois spécifiée que dans le cas ou 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>l'épuisement nécessiterait un pompage d'un débit continu supérieur à 25 m³/h, les heures de pompage seraient payées comme indiqué au prix correspondant,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, le dressement des parois et l'exécution des niches et des saignées, - la fourniture et la mise en place si nécessaire au fond de la fouille d'une couche de sable, y compris la fourniture et les frais inhérents, - le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées ou à l'endroit désigné par le Directeur des Travaux, le déchargement et le régalage, les frais de décharge, - la reprise sur berge ou à l'emplacement du dépôt et le remblaiement de la fouille après pose de la canalisation avec de la terre meuble expurgée de cailloux par couches successives de 0.20 m d'épaisseur maximum compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95% de l'O.P.M. et l'entretien des remblais pendant le délai du terrassement, - la remise en état des lieux, - la réfection provisoire de la voirie, des trottoirs, des bordures ou des rigoles avec réutilisation des matériaux déposés, y compris l'entretien jusqu'à la réfection définitive, - la réparation de tous les dégâts aux propriétés riveraines quelle qu'en soit l'importance. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles d'un diamètre inférieur à 0,30 m, de leurs croisements et de leurs réparations éventuelles en cas de dégâts, sous la surveillance et directives des administrations ou services concernés, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, etc... le tout suivant les prescriptions du C.C.T.P. et des fascicules 70 et 71 du C.C.T.G., ainsi que, s'il y a lieu, les conditions imposées par les permissions de voirie.</p> <p>Il s'applique au mètre cube de tranchée exécutée :</p>		
BC 01 01	<p>- Jusqu'à 3.00 m de profondeur</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	
BC 11	<p>Plus value pour remblaiement de fouille</p> <p>Ce prix rémunère en plus value le remblaiement des fouilles en un matériau différent de celui de l'extraction, sur ordre express du Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du matériau, - le chargement au lieu d'emprunt, le transport et le déchargement au lieu d'emploi, - la mise en œuvre dans la fouille par couches de 0,20 m d'épaisseur compactées jusqu'à l'obtention d'une compacité égale à 95 % de l'O.P.M., - les essais de compactage avant la mise en œuvre éventuelle de la réfection de chaussée. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre cube mis en place dans les fouilles mesuré contradictoirement.</p>		
BC 11 03	<p>- Grave non traitée 0/31.5</p> <p>Le mètre cube :</p>	m3	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BI 01	<p>Canalisation béton centrifugé armé</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisations en béton centrifugé armé à joint caoutchouc glissant en élastomère.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise en place de sable pour l'exécution du lit de pose, de l'enrobage et de la couverture du tuyau, soit au minimum : <ul style="list-style-type: none"> * 0.10 pour le lit de pose, * l'enrobage du tuyau quel que soit le diamètre, * 0.15 m pour la couverture du tuyau. - le transport, le déchargement, et l'approche des canalisations, - la pose de canalisations, leur calage et les coupes, - la mise en place des joints, y compris les fournitures du joint et du savon neutre, - l'essai des canalisations. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, des raccordements sur les ouvrages existants, le passage sous la canalisation existante inférieure à Ø 300 ou d'une section équivalente, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire réellement posé, les longueurs étant mesurées sans déduction des regards de visite, ou des regards borgnes, soit :</p>		
BI 01 01	<p>- Classe 135 A - Ø 300 mm</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BI 01 03	<p>- Classe 135 A - Ø 500 mm</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BC 61	<p>Grillage avertisseur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> * M.T. ou B.T. = rouge, * Gaz = jaune, * Télécoms = vert, * Eau potable et Arrosage = bleu (détectable), * Assainissement = marron (détectable). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire de grillage de protection mis en place.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BH 02	<p>Canalisation P.V.C Assainissement</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisations en chlorure de polyvinyle coextrudés à joints automatiques, conforme à la norme NF EN 13476-2 "systèmes de canalisations en plastiques pour les branchements et les collecteurs d'assainissement sans pression enterrés"</p>		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de sable 0/10 contenant moins de 5% de particules inférieures à 0.1 mm (en zone humide le sable sera remplacé par des graves roulées 8/25), - la mise en place du sable pour l'exécution du lit de pose, de l'enrobage et de la couverture du tuyau soit au minimum : <ul style="list-style-type: none"> * 0.10 m pour lit de pose, * l'enrobage du tuyau quel que soit le diamètre, * 0.15 m pour la couverture du tuyau. - le transport, le déchargement et l'approche des canalisations de longueur 3.00 m maximum, - la pose des canalisations, y compris la fourniture et la mise en œuvre des joints et des pièces spéciales, des coupes et des raccords, la pâte lubrifiante, - les pièces spéciales de raccordement aux regards de visite, - les essais des canalisations. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux occasionnés par la rencontre de canalisations ou de câbles, de la pente du terrain, des dérivations éventuelles entre les éléments, d'épuisements éventuels, passage sous canalisation existante inférieure à Ø 300 ou d'une section équivalente, etc...</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire réellement posé pour les diamètres suivants:</p>		
BH 02 18	<p>- Ø 630 - composite SN 16</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BC 61	<p>Grillage avertisseur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'un grillage avertisseur de couleur conventionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> * M.T. ou B.T. = rouge, * Gaz = jaune, * Télécoms = vert, * Eau potable et Arrosage = bleu (détectable), * Assainissement = marron (détectable). <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique au mètre linéaire de grillage de protection mis en place.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	ml	
BE 01	<p>Regard visite prof. <=2m Ø cana. <=800 mm</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de regard de visite en béton tel que défini par les plans joints au dossier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étaitements et 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la mise en œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrage coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, dimensions diamètre 1.00 ou carré de 1.00 m x 1.00 m, - la fourniture et la mise en œuvre du ferrailage, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de la grille ou du tampon en fonte série lourde, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'O.P.M, - le chargement, le transport des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge,</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier de ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation de la pente du couronnement, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc...</p> <p>Jusqu'à 2 m de profondeur pour les canalisations de diamètres inférieurs ou égaux à 800 mm.</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		
BE 01 01	<p>- Regard béton Ø1000 + tampon fonte D400</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 06	<p>Regard de visite de grandes dimensions</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution de regard de visite, coulé sur place / ou agglos à bancher, rectangulaire ou carré de grandes dimensions.</p> <p>Il comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur projetée, - la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressement des parois de la fouille, y compris le boisage, les étalements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la mise œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, ou agglos à bancher, parois de 0,25 d'épaisseur, - la fourniture et mise en œuvre du ferrailage, - la fourniture et la mise en œuvre de 2 couches de revêtement bitumineux sur parois extérieures, - échelons de visite/ou échelle en aluminium y compris scellement, - dalle de couverture en béton armé épaisseur mini. 0,20 m répondant aux charges à supporter, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 Kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0,02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de tampon en fonte série lourde, - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 		

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>95 % de l'OPM, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge.</p> <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation de la pente de la dalle de couverture, à celle du sol fini où est placé l'ouvrage, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond de forme, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage réalisé pour :</p>		
BE 06 06	<p>- Regard carré <= 2 m - 2,00 x 2,00 intérieur</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 11	<p>Bouche d'égout</p> <p>Ce prix rémunère l'exécution d'une bouche d'égout en béton.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation, - l'extraction par engin mécanique ou à la main des déblais, en terrains de toutes natures jusqu'à la profondeur prévue ci-après, la mise sur berge ou, en cas d'impossibilité, en dépôt, en vue de la reprise pour le remblaiement, - le dressage des parois de la fouille, y compris le boisage, les étalements et les épaissements éventuels, - le réglage du fond de fouille aux cotes du projet, - la fourniture et la mise en œuvre des coffrages et de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, dans le cas d'ouvrages coulés en place, de profondeur définie par la différence de la cote du sol projeté moins la cote de radier, - la fourniture et la mise en œuvre de ferrailage sur la hauteur totale de l'ouvrage, - la fourniture et la mise en œuvre de mortier de ciment dosé à 600 kg pour l'exécution d'un enduit étanche de 0.02 m d'épaisseur, - la fourniture et le scellement de la grille ou de l'avaloir en fonte GS EN 124 (NF ou équivalent), sous chaussée ou bordures <p>NOTA : Pour le cas des grilles, les trous ou fentes présenteront une largeur ou diamètre inférieur à 2cm conformément à la norme d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite en vigueur,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le remblaiement de la fouille par couches de 0.20 m d'épaisseur soigneusement compactées jusqu'à l'obtention de la compacité équivalente à 95 % de l'OPM, - le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires aux décharges autorisées y compris les frais de décharge,. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux inhérents à la nature du sol, à l'étanchéité de l'ouvrage au droit de la canalisation, à l'adaptation du sol fini où est placé l'ouvrage, à l'adaptation de la grille par rapport au fil d'eau du caniveau, à la cote de l'ouvrage par rapport au fond forme, etc...</p> <p>Il s'applique à l'unité d'ouvrage pour :</p>		
BE 11 07	<p>- SELECTA Maxi Profil T de PAM ou similaire</p> <p>L'unité :</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
BE 11 12	<p>- Grille plate carrée de PAM ou similaire</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 13	<p>Mur de tête</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un mur de tête sur une canalisation à la jonction avec un ouvrage à ciel ouvert (fossé terre ou cuvelage béton).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation du matériel, - la réalisation des fouilles nécessaires pour la fondation du mur de tête, - la mise en place de coffrages, - la fourniture et la mise œuvre de béton vibré de classe d'environnement adaptée aux normes en vigueur, compris ferrailage - le décoffrage, - la remise en état des lieux, - le repliement des installations de chantier. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions, en particulier ceux afférents à la constitution du sous-sol.</p> <p>Il s'applique à l'unité de mur de tête réalisé pour les conduites suivantes :</p>		
BE 13 01	<p>- Pour conduite Ø 300 mm</p> <p>L'unité :</p>	u	
BE 16	<p>Raccordement de canalisation sur ouvrage existant</p> <p>Ce prix rémunère le raccordement de canalisation sur un ouvrage maçonné existant.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements nécessaires, - le remblaiement après exécution, - l'installation du matériel, - la fourniture, le transport, le déchargement, la mise en place du matériel nécessaire au percement de l'ouvrage, - le percement de l'ouvrage d'un diamètre supérieur de 0.05 m par rapport au diamètre de la canalisation à raccorder, - le raccordement et le scellement de la conduite projetée sur l'ouvrage existant, - la fourniture et la mise en œuvre du mortier de scellement, - le ragréage intérieur, - le nettoyage et la remise en état des lieux, - le repliement des installations de chantier. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions.</p> <p>Il s'applique à l'unité de raccordement réalisé.</p> <p>L'unité :</p>	u	
BC 75	<p>Tests de compacité des tranchées</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation de tests de compacité sur remblaiement de tranchées, à exécuter par un opérateur qualifié et indépendant de l'entreprise</p>	u	

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation (Prix hors T.V.A. en toutes lettres)	Un	P.U. H.T. (en chiffres)
	<p>chargée des travaux. Ces contrôles doivent être réalisés sur l'ensemble du linéaire de canalisation posée.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fourniture, l'amenée et le repli du matériel nécessaire,- la mise à disposition du personnel nécessaire à la manutention,- le contrôle proprement dit tous les 50 m de tranchée réalisée et au moins un test par tronçon, jusqu'au niveau inférieur du lit de pose (contrôle de la zone d'enrobage de la canalisation),- le dressement d'un procès-verbal de contrôle. <p>Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions en particulier ceux occasionnés par le mode d'évaluation de la longueur qui sera prise sur l'ensemble du chantier.</p> <p>Il s'applique à l'unité de test réalisé :</p> <p>L'unité :</p>		